

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-586/SG/CD rendue exécutoire par arrêté n° 74-586/SG/CD du 1 avril 1974.

n° 74-586/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
1 avril 1974

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1974

Date du numéro
25 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n 46/6 L qu 47 mars 1974 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas accordant à l'Etat Français la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti-au lieu-dit « Gabode ».